

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



ILLUSTRATION

Les Soigniens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique : elle a récemment obtenu le feu vert.

« C'était une demande importante de la part des citoyens »

bienné Winckel d'50. Un besoin pensant ne se contenter pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. L'environnement a un

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jans et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agit d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

même au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui est en fait un service de l'utilité dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales parcourront le terrain avec la saison d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux à l'eau et à l'électricité suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre.

Le projet représente un investissement de 80.120. Ville a obtenu en 2021 une aide de 66.418,60 euros de la Région wallonne.

Soignies internationale monument

par Thomas Catteau

Soignies



SOIGNIES

De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la rentrée en Q3 FFA.

BELGIQUE
La Libre

DH
LES SPORTS+

LE SOIR

ACTV
ANTENNE CULTURELLE TOURNAI

Les Belges n'arrivent plus à payer leur précompte immobilier

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36%.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent dans les boîtes aux lettres depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35%). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42%, devant Koekelberg (+25,88%), Ganshoren (+19,75%), Auderghem

ou un échelement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1^{er} juillet de cette année - date des premiers envois

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66%). En 2023, la hausse atteignait 26,73%, 12,71% en 2024 et 10,76% l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

NAAST

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une Soignienne, une spirit et un gin à la fraise. © David Dore

cools à base de fraises issues de sa production, en collier avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LOIRE TROUVÉE

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du foin et du matériel agricole coûteux, Ghislain Wayembreghe à l'air de nouveau produit plutôt indubitable pour une exploitation agricole. C'est

avec « un goût à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 belles de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu. « Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

de Binche. Les fraises sont l'alcool. » La macérer pe maites, puis de la distilla adapté le n épices, etc. »

■ UN REGAIN DE FRÉQUENTATION
De cette production sont

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour en arriver aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui s'est encore qu'à ses balbutiements mais s'annonce comme une belle aventure selon David Dore, président du club. « Une réorganisation intense était nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité », résume celui qui a guidé pas mal de campagnes au sein des instances du football belge.

Vice-président national du Conseil Supérieur, membre du Conseil Supérieur 13-4



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN



LA GAZETTE



“Comment être heureux en étant riche dans un océan de pauvreté?”

BUDGET FÉDÉRAL

Plusieurs grandes fortunes se positionnent face à l'effort budgétaire : oui, elles accepteraient d'être davantage taxées

Le compte à rebours est lancé. Le gouvernement fédéral a jusqu'au 15 octobre pour trouver un accord et présenter son budget 2027. Avec dix milliards d'euros à trouver pour réduire le déficit public d'ici 2029. À gauche comme à droite, les propositions se multiplient. L'une est plus populaire que les autres : la taxation des ultra-riches. À gauche, on en a fait un slogan. À droite, on s'y oppose fermement, rappelant que les millionnaires sont déjà fortement taxés.

Qu'en pensent les principaux intéressés ? Le patron d'Odoo, entreprise belge à succès, Fabian Pinckaers s'était il y a peu montré défavorable à une taxe sur les grandes fortunes. Indiquant que s'il possédait un peu plus de 50 % de son entreprise, il n'avait pas plus

de 100.000 € sur son compte en banque. Et que s'il devait payer 30 millions d'euros d'impôts par an, “quitter la Belgique serait [sa] seule option”.

“En quelques années, les dépenses publiques ont explosé”

Tous les “ultra-riches” ne sont pas de son avis. C'est notamment le cas de Roland Duchâtelet, lui aussi milliardaire. S'il affirme que les grands patrons sont déjà lourdement taxés, il ne verrait pas d'un mauvais œil une imposition plus importante. “Je n'ai pas de problème à payer plus d'impôts, commente-t-il. Les gens fortunés, comme moi et beaucoup d'autres, veulent contribuer à l'effort général.”

■ “Cessons de dilapider l'argent public”

Mais à une condition : “Que les pouvoirs publics cessent de dilapider l'argent des citoyens et prennent leur responsabilité. On est prêt à payer plus mais pas pour que notre argent soit gaspillé. Je suis toujours surpris par les différences de gestion entre une entreprise privée et le public. Quand un entrepreneur n'a plus de sous, il fait des économies ou il fait faillite. Le gros problème des pouvoirs publics, c'est qu'ils n'ont pas cet état d'esprit. Parce qu'ils pensent qu'ils ne peuvent pas faire faillite. En quelques années, les dépenses publiques sont passées de 35 % du PIB à 50 %. Les dépenses de l'État ont explosé.”

La faute aux taux d'intérêt très faibles fixés par la Banque centrale européenne après la crise financière de 2008, qui ont permis aux pouvoirs publics d'emprunter et de dépenser plus facilement. “On a engagé, engagé, engagé. Mais la masse salariale est

devenue une imposante dépense structurelle. Et si on n'y met pas un frein, on va droit dans le mur.”

Pour lui, le problème est aussi lié à la manière dont fonctionne le monde politique. “Le problème, c'est que les dirigeants publics ne réfléchissent pas en patrons d'entreprise mais prennent des mesures pour faire plaisir à l'électorat. Ce n'est pas comme ça qu'on devrait diriger un pays. Alors oui, je suis prêt à payer plus d'impôts mais l'État doit faire sa part de l'effort.”

■ “Les privilèges sont la première des inégalités”

De son côté, Luc Pire, ancien patron des éditions éponymes, serait aussi prêt à délier les cordons de la bourse pour participer à l'effort collectif. “Je suis un privilégié, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de privilégié, confie-t-il. On m'a toujours dit que j'étais l'élite. Et j'y ai cru. Mais sans cette transmission, je n'aurais peut-être pas pu construire ce que j'ai construit. Les privilèges et trans-

missions sont la première des inégalités.”

À 70 ans désormais, Luc Pire a pris du recul sur son propre parcours. “J'ai été particulièrement choqué lorsque j'ai revendu ma maison d'édition : il n'y avait aucune taxe sur la plus-value, explique-t-il. C'est chouette pour moi mais comment expliquer que je ne paie rien sur cette plus-value alors qu'on va embêter le petit indépendant libraire car il est en retard dans le versement de ses charges sociales ?”

Celui qui s'est lancé en politique en 2024, chez Ecolo, voudrait bien contribuer davantage à l'effort collectif. “Alors que j'ai déjà un solide patrimoine, l'État

me verse une pension, s'étonne-t-il, j'en donne l'entière à une association liégeoise. Mais est-ce vraiment juste? Pourquoi donner à cette association plutôt qu'à une autre? Simplement parce qu'elle a la chance de me connaître? C'est injuste pour les autres associations qui auraient bien besoin d'aide elles aussi. Il serait plus logique que cette somme soit récupérée par l'État puis redistribuée équitablement. Payer plus d'impôts ne me poserait pas de problème: comment peut-on être heureux en étant riche dans un océan de pauvreté?"

Quant à Bruno Fierens, descendant de la famille dirigeante du groupe Ackermans & van Haaren, il est aussi de ceux qui militent pour un changement de paradigme. Membre du club très fermé des "Millionnaires pour l'Humanité", il ne réclame pas une hausse générale des impôts mais un "rééquilibrage du système fiscal".

Et illustre la problématique avec un exemple concret qui lui est arrivé. "Le jour où j'ai décidé de ne plus avoir de voiture à Bruxelles, j'ai rendu ma plaque d'immatriculation, indique-t-il. Et j'ai reçu la prime maximale parce que je suis une des rares personnes en Belgique qui a davantage de rentrées en capital qu'en salaire. Or, les rentrées en capital ne sont pas comptabilisées. Donc j'ai reçu la prime maximale parce que l'administration estimait que j'étais pauvre!"

Bruno Fierens plaide désormais pour qu'on taxe davantage le capital et le patri-

moine et moins le travail pour mettre fin à un système "qui alimente les inégalités". Mais il ne prétend pas pour autant avoir la recette miracle. Son propos est plutôt de remettre en question l'équilibre actuel du système fiscal et de partir des faits plutôt que de présupposés sur les riches et leur



■ Bruno Fierens.

rôle dans l'économie.

Ne craint-il pas qu'en taxant le capital, cela nuise à l'économie?

Bruno Fierens balaie l'argument. Selon lui, le système actuel repose sur une idée trop répandue: celle selon laquelle l'essentiel de l'argent des ultra-riches serait réinvesti dans des entreprises, des start-up et de nouveaux projets, avec à la clé emploi et croissance. Bref, que les riches prennent des risques pour créer de l'emploi.

■ "658 milliards € dans des banques privées"

Il distingue en réalité trois usages possibles de cette richesse: la consommation, l'investissement risqué dans des entreprises et start-up, et les placements plus sécurisés. Or, selon lui, une part importante de l'argent des ultra-riches se trouve dans cette troisième catégorie. "En 2024, le montant placé dans les portefeuilles dans les banques privées – soit les comptes épargnes des riches – était de 658 milliards d'euros (NdLR: davantage que le PIB de la

Belgique, qui est de l'ordre de 640 milliards d'euros en 2025) alors que seulement 4,5 milliards étaient investis dans des start-up locales. Donc le capital des ultra-riches sert davantage à engraisser des multinationales qu'à créer de la richesse locale en créant des entreprises et donc de l'emploi."

Récemment, d'autres "ultra-riches" s'étaient aussi montrés favorables à une hausse de leur contribution à l'effort de l'État. Dans une carte blanche publiée chez nos confrères de *La Libre*, le patron de Pairi Daiza, Eric Domb, dit ainsi "accepter que mon capital contribue à l'effort commun, comme celui des autres, sans chercher d'échappatoire. Cela, je le dois à ce pays et je le dis sans qu'on m'y oblige".

Il précise toutefois: "Jusqu'où aller? Trop peu: l'effort retombe toujours sur les mêmes épaules, celles du travail. Trop: on décourage ceux qui investissent, créent et embauchent. [...] Trouver le juste point entre ce qu'on demande au travail, à l'épargne et au patrimoine, voilà le vrai courage politique."

Enfin, l'actionnaire majoritaire du Sporting d'Anderlecht, Marc Coucke, qui a fait fortune dans les pharmacies, avait, l'an dernier, indiqué qu'il était favorable à une hausse d'impôts sur les grandes fortunes, estimant que "tout le monde devait contribuer à l'effort", tout en estimant, comme ses homologues, qu'il était "important que l'État soit vraiment efficace" et réduise la gabegie financière.

Yannick Watelhoff

La richesse aux mains de 10% des Belges

ARGENT

Au premier trimestre 2026, les 10% des ménages les plus fortunés détenaient 54,4% de la richesse nette totale du pays

La richesse reste fortement concentrée entre les mains des ménages les plus aisés en Belgique. Selon la dernière mise à jour des comptes distributionnels de patrimoine (*Distributional Wealth Accounts, DWA*), les 10% des ménages les plus riches détenaient, au premier trimestre 2026, plus de la moitié du patrimoine net total du pays.

Dans le même temps, les 50% des ménages les moins fortunés ne possédaient que 7,7% de cette richesse. Un chiffre qui illustre le contraste entre les différentes catégories de la population belge.

■ Plus de 3.145 milliards d'euros de patrimoine net

Au premier trimestre 2026, le patrimoine net total des ménages belges atteignait 3.145 milliards d'euros. Rapporté au nombre de ménages, cela représente une moyenne de 610.000 euros.

Mais cette moyenne masque d'importantes disparités. Le patrimoine net médian s'élevait, lui, à 287.000 euros. Autrement dit, la moitié des ménages belges disposait d'un patrimoine inférieur à ce montant, tandis que l'autre moitié possédait une richesse supérieure.

Cet écart entre moyenne et médiane témoigne de la concentration du patrimoine dans les catégories les plus aisées.

■ 1,16 million € pour entrer dans le top 10%

La dernière publication des DWA précise le seuil à partir duquel un ménage

peut être considéré comme faisant partie des 10% les plus riches du pays.

Au premier trimestre 2026, il fallait disposer d'un patrimoine net d'au moins 1,16 million d'euros pour atteindre ce niveau. Ce montant correspond au seuil d'entrée dans le décile supérieur de la distribution patrimoniale.

La part du patrimoine détenue par cette catégorie a toutefois légèrement diminué par rapport à la publication précédente, reculant de 1,1 point de pourcentage pour s'établir à 54,4%. Du côté des 50% des ménages les moins fortunés, la part du patrimoine net a également baissé, de 0,5 point, pour atteindre 7,7%.

■ Des indicateurs qui ne racontent pas tous la même histoire

La nouvelle mise à jour intègre les données de la dernière enquête sur le comportement financier des ménages (*Household Finance and Consumption Survey, HFCS*). Celles-ci ne bouleversent pas le constat général d'une répartition inégale du patrimoine en Belgique. Les différents indicateurs révèlent des évolutions qui peuvent sembler contradictoires.

Si les plus riches restent très riches et concentrent plus de la moitié de la richesse en Belgique, la part du patrimoine détenue par les 10% des ménages les plus riches a, elle, diminué. Mais pour les 90% des Belges qui ne font pas partie de ce club très sélect, cela satisfait largement à leur bonheur.

Vincent Schmidt

700 € de plus par an : "Un sparadrap"

POLICE

Le scepticisme est de mise du côté de la CGSP, qui rendra son avis officiel au ministre Quintin ce jeudi 1^{er} octobre

A partir du 1^{er} janvier 2027, les policiers de terrain devraient percevoir 58 euros net supplémentaires de rémunération par mois, soit près de 700 euros net par an, grâce à une enveloppe de 30 millions d'euros débloquée par le ministre de l'Intérieur Bernard Quintin.

Du côté de la CGSP, qui consulte ses trois instances régionales (Flandre, Bruxelles, Wallonie) et remettra un avis officiel le 1^{er} octobre, on déplore que cela ne concerne que les policiers de terrain et non le personnel administratif et logistique (Calog). "Plutôt qu'une vraie augmentation salariale comme cela avait été évoqué lors du conclave en février, il s'agit en fait d'une revalorisation de l'indemnité d'entretien de l'uniforme, qui passe de 9,43 à 35,43 euros non indexés par mois", indique Eddy Quaino, permanent CGSP Police. "Après leur service, les policiers doivent en effet ramener leur uniforme à la

maison pour le repasser et le laver. Cela ne vaut toutefois pas pour les équipements de fonction, comme les tenues ignifugées des policiers chargés du maintien de l'ordre, dont l'entretien reste à charge de l'employeur."

Une revalorisation de l'indemnité d'entretien de l'uniforme.

"Il s'agit d'un sparadrap, car ce forfait mensuel n'aura aucun impact sur l'ensemble de la carrière, ni sur l'indemnité que les policiers touchent à la pension soit les revendications que nous formulons depuis plusieurs années", martèle Eddy Quaino.

"Concernant le Calog, le ministre Quintin évoque un montant de 60 millions supplémentaires en 2029. Cela me fait penser à la communication de la ministre Verlinden lorsqu'elle était en charge de l'Intérieur sous la précédente législature. Elle nous

avait promis, peu avant les élections, une seconde phase de revalorisation salariale en 2024, mais celle-ci était finalement passée à la trappe", conclut Eddy Quaino.

■ Hausse de la valeur des chèques-repas ?

Cette première tranche de 30 millions d'euros en 2027 s'inscrit dans une trajectoire plus large : 30 millions supplémentaires sont prévus en 2028, puis 60 millions en 2029. L'affectation précise de ces deux derniers montants reste à négocier. Selon le cabinet Quintin, ces mesures ne pourraient de toute façon entrer en vigueur, au plus tôt, qu'à partir du 1^{er} janvier 2029.

Le gouvernement planche par ailleurs sur une hausse de la valeur des chèques-repas au sein de la Fonction publique fédérale, de la Police et de la Défense. Aucune conclusion n'a encore été tirée sur ce dossier à ce stade, mais il fait l'objet d'un suivi attentif pour garantir l'égalité de traitement sur ce point entre le personnel opérationnel et les membres du Calog, exclus de la présente proposition.

Arnaud Farr

Après deux incendies à Comet Sambre, la gestion des batteries au lithium en réflexion

OBOURG

Interpellé au Parlement wallon après le sinistre du 18 septembre, le ministre Coppieters évoque la possible présence d'une batterie au lithium; Sylvie Muratore réclame des mesures de prévention rapides

Un peu plus de trois mois après l'important incendie du 8 juin, un nouveau feu s'est déclaré le 18 septembre sur le site de Comet Sambre à Obourg. Les fumées avaient alors conduit les autorités à recommander aux riverains de fermer portes et fenêtres et de couper les systèmes de ventilation.

Ce mardi, le dossier s'est invité au Parlement wallon. La députée montoise Sylvie Muratore a interrogé le ministre de l'Environnement, Yves Coppieters, sur les conséquences de ce nouvel épisode mais aussi sur les mesures envisagées pour réduire le risque de récurrence.

Selon les éléments communiqués par le ministre

lors de sa réponse, le feu a touché environ 500 m³ de ferraille légère destinée au broyage ainsi qu'une faible quantité de véhicules hors d'usage. Une batterie au lithium pourrait être à l'origine du départ de feu, mais cette piste doit encore être confirmée.

■ Des analyses jugées rassurantes

Toujours selon le ministre, les mesures réalisées après le sinistre n'ont pas mis en évidence de contamination dans les zones habitées contrôlées pour les substances recherchées et durant la période analysée. Les polluants détectés seraient restés concentrés à proximité du site et du panache de fumée.

Le précédent incendie, survenu le 8 juin, avait déjà suscité plusieurs interrogations au Parlement wallon. Yves Coppieters avait alors indiqué que l'hypothèse privilégiée était celle d'une batterie au lithium présente dans un tas de broyat automobile, tout en précisant que les investigations devaient confirmer la cause exacte. Un rapport daté du 23 septembre concernant les jauges utilisées après cet incendie ne ferait, selon le ministre, pas apparaître d'impact significatif.

Sylvie Muratore dit prendre acte de ces résultats tout en estimant que la répétition des sinistres justifie de poursuivre le suivi. *"L'absence d'impact aigu constatée ne clôt toutefois pas la question environnementale"*, affirme la députée, qui demande notamment davantage de transparence sur l'évolution des analyses.

■ Une task force sur les batteries

La problématique dépasse le seul site d'Obourg. Au Parlement, Yves Coppieters a évoqué des études se-

lon lesquelles 40 à 70% des départs de feu dans certains centres de regroupement ou de traitement des déchets seraient liés à la présence de batteries au lithium.

Une task force planche actuellement sur plusieurs pistes: améliorer la détection des piles et batteries dans les flux de déchets, mieux documenter les causes des incendies et renforcer la prévention en amont. Une méthode faisant appel à des chiens spécialement entraînés pour détecter des batteries dans les déchets figure notamment parmi les solutions examinées.

La révision des conditions sectorielles applicables aux broyeurs est égale-

ment en cours de finalisation. Le futur projet d'arrêté du gouvernement wallon doit encore passer par plusieurs étapes avant une éventuelle entrée en vigueur.

De son côté, Sylvie Muratore souhaite que ces travaux débouchent rapidement sur des dispositions concrètes. *"L'enjeu est désormais qu'elle débouche rapidement sur des mesures concrètes et pas uniquement sur de la sensibilisation"*, insiste la députée. Une demande politique qui devra désormais être confrontée aux conclusions de la task force et au contenu définitif des futures règles applicables au secteur.

Arnaud Lacroix

"L'absence d'impact aigu constatée ne clôt toutefois pas la question environnementale"

Plus de 7.000 serviettes hygiéniques gratuites à l'Athénée provincial

LA LOUVIÈRE

L'Athénée provincial mettra gratuitement des protections hygiéniques et du matériel scolaire à disposition de ses élèves

7 044 serviettes hygiéniques seront bientôt disponibles gratuitement à l'Athénée provincial de La Louvière. Une initiative concrète pour qu'une arrivée de règles imprévue, un oubli ou une difficulté financière ne devienne jamais un obstacle à une journée de cours.

Dès la rentrée du congé d'automne, l'établissement mettra ainsi à disposition des protections hygiéniques en libre-service, à l'accueil et dans plusieurs points identifiés de l'école. Le dispositif est mis en place en collaboration avec l'ASBL BruZelle et les Cartables du Tivoli, dans le cadre d'une démarche de lutte contre la précarité menstruelle.

BruZelle fournira également 200 trousse de précarité. Celles-ci seront proposées gratuitement à toute personne qui en fait la demande. L'objectif est de pouvoir répondre à une situation ponctuelle, mais aussi aux besoins de per-

sonnes confrontées plus durablement à des difficultés financières.

Pour que le dispositif soit réellement accessible, l'information sera largement relayée auprès des membres du personnel qui sont en première ligne auprès des élèves. Éducateurs, personnel de la bi-

bliothèque, service PMS, direction, enseignants, professeurs d'éducation physique ou encore personnel d'entretien seront ainsi informés de l'existence des protections et des différents endroits où les trouver.

La gestion du dispositif a été confiée aux Cartables du Tivoli. L'association s'était déjà fait connaître en juin dernier en lançant une collecte solidaire de matériel scolaire neuf ou d'occasion. Cette opération

devait permettre de soutenir des familles et d'équiper une cinquantaine d'élèves dans le besoin avec le matériel nécessaire à leur scolarité. Les Cartables du Tivoli poursuivent donc ici leur action en faveur d'un accès plus équitable aux outils indispensables à la vie scolaire.

Les trousse fournies par BruZelle ont, elles aussi, une histoire particulière. Elles sont cousues par des bénévoles à partir de tissus de récupération en coton

et sont ensuite garnies de protections hygiéniques. Une fois la trousse vide, son bénéficiaire peut soit la restituer afin qu'elle soit reconditionnée, soit simplement la conserver.

Des trousse de matériel scolaire sont également proposées.

Créée en 2016, BruZelle lutte partout en Belgique contre la précarité menstruelle et le tabou entourant les règles. L'association rappelle que l'accès à des produits menstruels en quantité suffisante ne devrait pas dépendre des ressources financières. Pour les personnes en difficulté, le coût de ces produits peut pourtant devenir une charge supplémentaire dans un quotidien déjà compliqué.

À l'athénée provincial de La Louvière, la réponse se veut donc très concrète: permettre à celles et ceux qui en ont besoin de trouver une protection facilement, gratuitement et sans avoir à en faire une demande particulière.



■ L'athénée a travaillé avec les associations BruZelle et les Cartables du Tivoli. © EB

Grégoire Lallieu



LAURENT DEVIN S'AGACE : VOICI CE QUE RÉVÈLE LE NOUVEL AUDIT DES RÉCOLLETS

L'avenir de l'église des Récollets incendiée reste dans l'impasse. Interpellée par le député lillois Loris Resinelli (Engagés), la ministre Valérie Lescrenier se tourne vers le curateur. Le bourgmestre Laurent Devin dévoile de son côté les conclusions du dernier audit de stabilité.



La stabilité du bâtiment restauré garantie à ce stade. © Dapress

ARNAUD DUJARDIN

Que va devenir l'église des Récollets à Binche ? Plus de quatre ans après l'incendie, la question reste entière. Le député wallon Loris Resinelli (Les Engagés) vient d'interroger par écrit la ministre du Patrimoine Valérie Lescrenier (Les Engagés) sur l'avenir de cet édifice classé.

Dans sa réponse, la ministre rappelle que le propriétaire doit gérer et entretenir son bien classé et constate qu'aucune intervention de cette nature n'a été entreprise. Alors que le propriétaire a été déclaré insolvable et qu'un curateur a été désigné, son cabinet annonce

vouloir prendre contact avec ce dernier, avec l'AWaP, pour examiner les possibilités de restauration ou de réaffectation. Selon celle-ci, un déclassement ne réglerait d'ailleurs pas tout. « La question centrale n'est donc pas uniquement de déterminer si l'église doit rester classée ou non mais bien de définir ce qu'il adviendra concrètement du bien. Une procédure de déclassement (partiel ou complet) ne constitue pas, en elle-même, une réponse à l'impasse actuelle. En effet, un projet permettant une affectation viable est nécessaire pour garantir la préservation de ce bien », répond Valérie Lescrenier. « Si l'état de l'édifice devait en

revanche présenter un danger avéré pour la sécurité publique, la Ville pourrait prendre les mesures de police nécessaires et, en l'absence de toute solution permettant d'écarter ce danger, ordonner sa démolition ».

« AUCUN DANGER IMMINENT »

À Binche, cette réponse ne satisfait pas Laurent Devin (PS) : « Nous en sommes arrivés à 1.500 jours depuis l'incendie de l'église des Récollets, et 400.000 euros de dépenses communales en stabilisation du bâtiment, entretien de la végétation, filet de protection, barrières Nadar et autres », déplore le député-bourgmestre.

Il pointe un propriétaire insolvable, une procédure judiciaire qui s'éternise et l'absence de projet viable. « Pendant ce temps, la Ville de Binche continue à assumer ses responsabilités à grands frais en matière de sécurité publique ! » Depuis 2010, assure-t-il également, la Ville a indiqué à l'évêché qu'elle ne souhaitait pas acheter l'église, ensuite cédée à un privé pour un euro symbolique. Le bourgmestre nous dévoile en

primeur surtout les conclusions du nouvel audit de stabilité réalisé en septembre. Selon celui-ci, « la stabilité du bâtiment reste garantie » et « aucun danger imminent de chute de pierre n'a été constaté ». Les fissures de la façade restent stables, avec une évolution infé-

”

« Nous en sommes arrivés à 1.500 jours depuis l'incendie de l'église des Récollets et 400.000 € de dépenses communales »

Laurent Devin
DÉPUTÉ-BOURGMESTRE

rieure à 0,5 mm, tandis que le tirant est toujours en place et que les soubassements des murs semblent tenir.

Le constat n'est toutefois pas totalement rassurant : la végétation recommence à pousser sur les voûtes et la voûte de maçonnerie « se dégrade lentement et se met à nu ».

Plusieurs trous sont apparus, mais, toujours selon le rapport cité par Laurent Devin, sans danger immédiat.

« LE GOUVERNEMENT WALLON DOIT AGIR »

Le bourgmestre rappelle avoir aussi proposé dès le départ à la fabrique d'église Saint-Ursmer de reprendre les éléments patrimoniaux, toujours présents dans l'édifice, en vain.

Il évoque également l'impasse dans laquelle est plongé le cloître adjacent effondré : « La Ville a mis en demeure son propriétaire, Senior Assist, de remettre les lieux en pristin état. Mais le permis a ensuite été cassé par le ministre François Desquesnes au nom du gouvernement wallon, au motif, selon lui, que les travaux risqueraient de fragiliser l'église, y compris les caves du cloître pourtant déjà écroulées... »

Pour le bourgmestre, la balle est désormais dans le camp régional. « On nous laisse dans ce marasme avec ce chancre. Mais il faudra bien à un moment que le gouvernement wallon agisse... » ■

Fin août, nous relations l'inquiétude d'une famille après deux accidents survenus en quelques semaines pratiquement au même endroit sur la chaussée de Mons, entre Haine-Saint-Pierre et Haine-Saint-Paul, à proximité du tristement surnommé « tournant de la mort ». Daniela, 34 ans, et Marie-Claire, 69 ans, ont toutes deux eu un accident chaussée de Mons à quelques mètres du tristement célèbre virage de la mort.

Dans les deux cas, un dépassement est à l'origine de la collision...

Mathieu Vandermeiren, un riverain, avait alors interpellé les autorités communales et demandé que plusieurs solutions soient envisagées, notamment le traçage d'une ligne blanche continue interdisant les dépassements. Cette problématique est désormais arrivée au Parlement wallon, où le député Loris Resinelli (Les Engagés) a interrogé le ministre wallon de la Mobilité François Desquesnes (Les Engagés).

« Les riverains s'inquiètent évidemment de l'augmentation du nombre d'accidents à cet endroit », a exposé le député, demandant notamment si le lieu était identifié comme accidentogène et si un aménagement, même provisoire, pouvait rapidement être envisagé.

HAINES-SAINTE-PIERRE

Le ministre Desquesnes annonce qu'une piste est étudiée pour sécuriser le « tournant de la mort »

Deux accidents en quelques semaines avaient inquiété des riverains de la chaussée de Mons au mois d'août dernier. Interpellé par le député louviérois Loris Resinelli (Engagés), le ministre François Desquesnes annonce qu'une piste de sécurisation de ce carrefour sera examinée.



QUATRE ACCIDENTS CORPORELS ENTRE 2021 ET 2024

Selon les éléments transmis par le SPW Mobilité et Infrastructures au ministre, aucun signalement spécifique n'a cependant été reçu de la part des autorités communales ou des riverains. D'après les informations du cabinet du ministre, les statistiques disponibles pour la période 2021-2024 font état de deux accidents avec dégâts corporels dans chacun des virages situés à proximité des bornes kilométriques 31,8 et 30,7, distantes

de 1.100 mètres. Ils n'ont heureusement occasionné que des blessures légères. Ces données ne reprennent toutefois que

”

« Les riverains s'inquiètent de l'augmentation du nombre d'accidents »

Loris Resinelli
DÉPUTÉ WALLON

les accidents avec blessés. Les relevés montrent par ailleurs que les limitations de vitesse y sont « globalement bien respectées ».

Reste que la ligne blanche continue réclamée par les riverains est en revanche écartée. Car selon le SPW, les nom-

breux accès aux propriétés privées rendraient cette mesure trop contraignante.

LA PISTE D'UN RÉTRÉCISSEMENT DU CARREFOUR

Une autre piste est cependant sur la table. Le carrefour situé à l'angle des rues de la Fraternité et Nasal pourrait voir son emprise réduite.

L'objectif serait de mieux redessiner l'axe principal, d'améliorer sa lisibilité et de renforcer la perception du tracé par les automobilistes.

« J'ai demandé que cette possibilité soit examinée lors d'une prochaine commission de sécurité routière, à laquelle la Ville de La Louvière sera associée », a confirmé le ministre sonégien François Desquesnes. ■

A.DU

Voitures partagées et bornes électriques publiques : le réseau s'étoffe

Les deux voitures partagées installées face à la gare ont dépassé le seuil de rentabilité. La Ville envisage désormais d'étoffer l'offre. En parallèle, le réseau de bornes de recharge pour voitures électriques doit lui aussi s'étendre.

CEDRIC LOBELLE

Les Brainois semblent avoir adopté les voitures partagées. Interpellé lundi soir au conseil communal par Anne-Françoise Petit Jean (Icolo), l'échevin de la Mobilité Pierre-Yves Hubaut (BRAINE) a livré des chiffres encourageants concernant les deux véhicules Cambio installés face à la gare.

« On a dépassé les seuils de rentabilité, donc cela ne coûte plus rien à la Ville. »

Mieux : certaines demandes ne peuvent être satisfaites, faute de véhicule disponible.

UN OU DEUX CAMBIO EN PLUS ?

La Ville étudie dès lors l'ajout d'un véhicule ou peut-être deux, éventuellement avec des gabarits différents. Une petite citadine pourrait ainsi côtoyer un véhicule plus adapté à certains transports.

L'échevin souligne aussi l'intérêt de l'autopartage pour réduire le nombre de voitures individuelles : « Actuellement, un véhicule partagé remplace entre 9 et 16 véhicules personnels. »

Anne-Françoise Petit Jean s'en réjouit : « La voiture partagée est une solution d'avenir pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Donc c'est effectivement un service qu'il faut promouvoir et étendre. »

La Ville va également se renseigner, à la demande de la conseillère Icolo, sur l'accompagnement proposé aux communes par l'association belge Way To Go afin de développer l'autopartage de voitures privées et éventuellement, scooters, vélos et autres formes de

mobilité. « À ce stade, aucun véhicule appartenant à un particulier n'est proposé en partage à Braine-le-Comte », a aussi révélé l'échevin.

DE NOUVELLES BORNES DE RECHARGE

Autre dossier mobilité abordé lundi : les bornes pour véhicules électriques. Patrice Naldi (Ensemble) s'est inquiété de la capacité de Braine-le-Comte à répondre à l'augmentation attendue du nombre de voitures électriques. Il a aussi rappelé que des bornes existaient déjà au plateau de la gare, au parking des Dominicains, mais aussi à Hennuyères et à Ronquières.

Pierre-Yves Hubaut, également compétent pour l'énergie, assure que les futurs emplacements ont été définis, transmis à l'IDEA et validés par Ores. Sont notamment concernés la rue de l'École Normale, l'avenue du Champ du Caillau, la rue du 11 Novembre, l'avenue du Marouset, la rue Édouard Étienne, la rue des Frères Dulait, la rue Chapelle à l'Ourmis. Au Champ de la Lune, la puissance disponible permettrait même de doubler les bornes si le besoin se présente.

La Ville ne s'est en revanche pas fixé un nombre précis de bornes à atteindre à moyen terme. « L'objectif est d'abord de compléter le réseau existant et d'assurer une répartition cohérente entre la ville et les villages lorsque cela s'avère nécessaire », précise l'échevin. Dans les villages, la configuration des habitations permet toutefois plus souvent, selon lui, de disposer d'une solution de recharge privée. ■

SURPRISE EN FIN DE SÉANCE DU CONSEIL À BRAINE : CHRISTOPHE DECAMPS **ANNONCE SA DÉMISSION !**

Nouveau changement dans les rangs de la majorité brainoise. À la toute fin du conseil communal de ce lundi, Christophe Decamps (BRAINE) a annoncé qu'il quittait son mandat. Explications.

CEDRIC LOBELLE

La séance touchait à sa fin lorsque Christophe Decamps (BRAINE) a réservé une dernière surprise à ses collègues. Ce lundi soir, le conseiller communal a annoncé sa démission. Élu pour la première fois en 2018 et réélu en 2024, il quitte Braine-le-Comte et ne peut donc plus poursuivre son mandat. Fin août, c'est Kévin Piérard (Ensemble) qui faisait son entrée au conseil communal, en remplacement d'Yves Guévar, qui avait aussi déménagé de Braine-le-Comte en juin.

Une décision avant tout liée à un changement dans sa vie familiale. « Mes deux fils ayant désormais pris leur envol, la maison familiale est devenue bien trop grande. Si on ajoute à cela mes déplacements fréquents à l'étranger, le choix de nous installer dans un foyer plus adapté s'est imposé tout naturellement », a-t-il expliqué.

Professionnellement actif dans le domaine de la sécurité, notamment auprès d'ONG et régulièrement à l'étranger, Christophe Decamps ne réside désormais plus dans la ville où il est né et a grandi. « La loi et le res-

pect de notre institution m'imposent de remettre ma démission de mon mandat de conseiller communal. »

« T'ES JUSTE UN AMI, POINT »

Son départ a suscité une réaction très personnelle du bourgmestre Maxime Daye (MR), qui connaît Christophe Decamps depuis près de vingt ans. Il a rappelé leur rencontre dans le milieu sportif, avant l'entrée de Decamps en politique en 2018. Neuvième sur la liste cette année-là, il avait recueilli 509 voix.

”

« Je poursuivrai mon engagement libéral à quelques kilomètres d'ici »

Christophe Decamps
CONSEILLER COMMUNAL SORTANT

Le bourgmestre a aussi souligné son investissement dans le sport, la sécurité, le conseil de police ou encore le commerce local. « Certains ont dit que t'étais mon garde du corps, mais c'était même pas ça. T'es juste un ami, point. Et c'est précieux, vraiment. » Au nom d'Ensemble, parte-

naire de BRAINE dans la majorité, le chef de groupe Patrice Naldi a pour sa part salué « son dynamisme et sa franchise », ainsi que son expertise en matière de sécurité.

« MERCI MON AMOUR »

Christophe Decamps a terminé avec un mot très personnel pour Caroline, son épouse. « Je suis désolé pour les moments où mon man-

dat a pris trop de place, pour les moments où tu as dû attendre, comprendre ou simplement faire passer mes responsabilités avant les tiennes. Merci mon amour, merci Caroline, je t'aime très fort. »

S'il quitte le conseil communal brainois, il n'entend pas tirer un trait sur la politique. « Je poursuivrai mon engagement libéral à quelques kilomètres d'ici », a-t-il annoncé,

sans vouloir nous préciser sa nouvelle commune de résidence.

Reste désormais à connaître son successeur. Aucun nom n'a été annoncé lundi soir. Parmi les candidats de BRAINE susceptibles d'être appelés figurent notamment Enza Taïbi (283 voix de préférence), Charles Menne (281), Cindy Goedhuys (264) ou Gauthier Vanderhaegen (250). ■

20026107



Un conseiller communal élu pour la première fois en 2018. © D.R.

Restaurant, salons, entrée... près d'un million d'euros de travaux au Laetare

Un important chantier débute ce 28 septembre au Laetare. Le CPAS de La Louvière investit près d'un million d'euros sur fonds propres pour réaménager les espaces de vie et les abords de l'établissement.

Le Laetare va connaître plusieurs mois de travaux. Le chantier concernera d'abord les principaux espaces du rez-de-chaussée, avec le réaménagement du restaurant, de la salle polyvalente, du centre de jour et des salons.

Les sols et plafonds seront renouvelés, tandis que le mobilier et la décoration seront renouvelés. Ces transformations s'inscrivent dans le projet « Maison de Vie » du CPAS, qui entend adapter les lieux à la vie quotidienne des résidents et favoriser les ren-

contres et les activités.

Les changements seront également visibles à l'extérieur. L'entrée principale sera modifiée et des interventions sont prévues pour sécuriser le site et les abords de l'étang. Les anciennes maisonnettes seront démolies, tandis que de nouvelles barrières, une signalisation et des éclairages seront installés.

Le terrain de pétanque sera amélioré et les bow-windows du bâtiment remplacés.

L'établissement restera en fonctionnement durant les différentes phases du chan-



Dans le cadre du projet « Maison de Vie » du CPAS. © Com CPAS La Louvière

tier. Le CPAS annonce qu'il tentera de limiter les désagréments pour les résidents, leurs proches et les équipes. Au-delà des aménagements, le projet « Maison de Vie » vise à faire évoluer l'accom-

pagnement des personnes âgées en tenant davantage compte de leurs habitudes, de leurs souhaits et de leurs choix de vie, parallèlement aux soins et au suivi médical. ■

UN TRACTEUR PERCUTE PAS MOINS DE 17 VOITURES ! « MON VÉHICULE N'AVAIT QU'UN MOIS... »

Un impressionnant accident s'est produit dans la nuit de lundi à mardi, vers 3h30, rue Grande à Maisières. Un tracteur a percuté pas moins de 17 véhicules stationnés avant de terminer sa course contre une habitation. Neuf voitures sont en sinistre total. Le conducteur du tracteur a été emmené à l'hôpital.

Le réveil a été brutal pour de nombreux habitants de la rue Grande, à Maisières. Vers 3h30 du matin, dans la nuit de lundi à mardi, un tracteur a percuté une longue série de véhicules stationnés des deux côtés de la voirie. Au total, 17 voitures ont été touchées et neuf d'entre elles sont en sinistre total. Les victimes témoignent.

Eddy habite dans la rue et son véhicule a été le premier à être heurté. « Il a juste cassé le rétroviseur et fait des griffes sur l'aile. Le pneu est aussi touché, mais je m'en sors bien.

Quand on voit les voitures autour, j'ai de la chance », raconte-t-il. Le tracteur a accroché plusieurs véhicules avant de traverser la berme

centrale. « Il a ensuite percuté tous les véhicules de l'autre côté avant de se retourner. Plusieurs voitures ont été aplaties. » Un muret a également été complètement détruit au passage. Le véhicule agricole a finalement terminé sa course contre le pignon d'une habitation. Celle-ci ne semble toutefois pas avoir subi de dégâts importants.

Le bruit de l'accident a évidemment réveillé une bonne partie du voisinage. « À 3h30 du matin, on s'est réveillés en sursaut. Tout le monde est sorti. Ça a fait un vacarme », poursuit Eddy. Selon lui, deux personnes se trouvaient à bord du tracteur. Deux ambulances sont intervenues et les ont prises en charge.

UNE VOITURE ACHETÉE IL Y A SEULEMENT UN MOIS

Élodie fait partie des habitants dont la voiture a été fortement endommagée. « On s'est fait réveiller vers 3h30 par un bruit. On aurait dit une grosse remorque vide

qui faisait énormément de bruit. On n'a pas réagi tout de suite », explique-t-elle. C'est finalement un voisin qui est venu sonner à sa porte pour lui annoncer la mauvaise nouvelle.

”

« On s'est fait réveiller vers 3h30 par un bruit »

Élodie

HABITANTE DE LA RUE GRANDE

« Il nous a dit que notre voiture était foutue. En sortant, on a vu que toutes les voitures jusqu'en bas de la rue avaient été touchées. Il a rebondi sur plusieurs voitures, est passé au-dessus de la berme centrale, a encore embouti plusieurs véhicules de l'autre côté avant de terminer sa route dans une façade. » Pour Élodie, le coup est d'autant plus dur que son véhicule était pratiquement neuf. « Ma voiture n'avait qu'un mois. On l'a achetée fin août, on est fin septembre et on n'a déjà plus de voiture. » ■



Les dégâts sont impressionnants. © D.R.



Eddy fait partie des victimes. © E.G.



L'accident a eu lieu à 3h30. © D.R.

La voiture d'Élodie n'avait qu'un mois. © E.G.

ESTINNES

Feux en plein air, cigarettes en forêt... Estinnes relaie les interdictions face au risque d'incendie

La commune d'Estinnes relaie les mesures prises face au risque accru d'incendie. Jusqu'au 1er octobre inclus, les feux en plein air sont notamment interdits et il est défendu de fumer en forêt.

La vigilance est renforcée à Estinnes face au risque de départs de feu. Après une période de faible pluviométrie et d'assèchement de la végétation, la hausse annoncée des températures et le renforcement du vent ont conduit



L'arrêté du gouverneur est applicable jusqu'à jeudi. © Pexels illustration

le gouverneur du Hainaut à prendre un arrêté applicable dans toute la province du 29 septembre au 1er octobre inclus.

Durant cette période, il est interdit d'allumer un feu en plein air dans les champs, prairies, jardins, terrains, talus ou broussailles. Les feux et la cigarette sont également proscrits en milieu forestier.

Les mégots, braises, cendres, morceaux de verre ou autres objets susceptibles de provoquer un départ de feu ne peuvent être abandonnés à proximité des espaces naturels. Les lanternes célestes sont inter-

dités, de même que les feux d'artifice sans autorisation écrite préalable du bourgmestre.

Les barbecues et braseros restent permis dans les jardins privés et les aires forestières aménagées, mais sous plusieurs conditions. Ils doivent notamment servir à la cuisson, rester hors contact avec le sol et être constamment surveillés par un adulte, avec des moyens d'extinction à proximité.

Des précautions sont également imposées pour les travaux agricoles, forestiers et de jardinage susceptibles de produire des étincelles ou de la chaleur. ■

LE PLAN DE LA WALLONIE POUR BOOSTER LES COMMERCE

La Wallonie va revoir en profondeur sa politique de soutien aux commerces. Nouvelles structures, lutte contre les cellules vides, financement revu. Voici ce que prépare le ministre de l'Économie Pierre-Yves Jeholet.

GASPARD
GROSJEAN

Rédacteur
en chef adjoint

maines aussi différents que le tourisme, l'emploi, l'agriculture, les circuits courts, la formation ou l'aménagement du territoire.

LES CELLULES VIDES DANS LE VISEUR

Une dispersion à laquelle le gouvernement veut mettre fin. « Nous voulons des structures mieux soutenues, encore plus impactantes et davantage orientées vers les résultats. Le commerce de proximité est un acteur essentiel de la vitalité de nos villes et de nos communes. Il mérite un accompagnement clair et cohérent », souligne Pierre-Yves Jeholet.

Avec « Commerce Wallonie », la mission se veut beaucoup plus ciblée : renforcer l'attractivité commerciale des terri-

”

« Nous voulons des structures qui répondent à de vrais besoins du terrain, pas des dispositifs qui vivent uniquement grâce à l'argent public »

Pierre-Yves Jeholet
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

toires au bénéfice des commerçants et de leurs clients. Les nouvelles structures devront notamment soutenir les actions de dynamisation commerciale et lutter contre la vacance commerciale. Autre changement : il faudra pouvoir démontrer les résultats obtenus. Les financements publics seront liés à des objectifs précis, à des indicateurs de suivi ainsi qu'à une évaluation régulière de l'impact des actions menées sur la vitalité commerciale.

COMMUNES ET PRIVÉ METTRONT LA MAIN AU PORTEFEUILLE

La réforme modifie aussi sensiblement les règles de financement.

Pour bénéficier du soutien de la Région, les communes concernées devront désormais apporter une contribution équivalente à au moins 30 % de la subvention régionale. Les partenaires privés devront, eux, contribuer à hauteur d'au moins 10 %.

Une participation obligatoire qui constitue une évolution majeure par rapport au dispositif actuel des ADL.

« La Région continuera à investir dans l'attractivité commer-

ciale de nos territoires mais chacun devra prendre sa part de responsabilité. Les communes devront s'engager financièrement et les acteurs privés devront être associés au projet », insiste Pierre-Yves Jeholet. « Nous voulons des structures qui répondent à de vrais besoins du terrain, pas des dispositifs qui vivent uniquement grâce à l'argent public. »

SEUIL DE 10.000 HABITANTS

L'idée est aussi, surtout au niveau des territoires ruraux, que plusieurs communes se regroupent pour atteindre le seuil minimal de 10.000 habitants nécessaire à la création d'une ASBL « Commerce Wallonie ».

La réforme ne sera toutefois pas immédiate. Le nouveau décret doit entrer en vigueur le 1er janvier 2028. Les structures actuellement agréées pourront poursuivre leurs activités jusqu'au 31 décembre 2029. Les nouveaux agréments « Commerce Wallonie » prendront donc pleinement le relais à partir de 2030, laissant notamment aux communes le temps de préparer d'éventuels rapprochements. ■



Pierre-Yves Jeholet dévoile son plan pour le commerce wallon. © Infographie Sudinfo

La Wallonie s'apprête à revoir en profondeur sa politique de soutien aux commerces. Le Gouvernement wallon vient ainsi de valider l'avant-projet décret relatif à l'agrément et au financement des futures ASBL « Commerce Wallonie ». À terme, celles-ci remplaceront les actuelles Agences de Développement Local (ADL) et Agences de Développement Centre-Ville (ADCV), comme l'a dévoilé Pierre-Yves Jeholet ce mardi au Parlement wallon, en réponse à une question de la députée socialiste Dorothee De Rodder. L'ambition affichée est de mettre fin à la dispersion actuelle des moyens pour les concentrer davantage sur le commerce de proximité. Selon un rapport de l'IWEPs cité par le ministre Jeholet, plusieurs structures peuvent aujourd'hui intervenir sur des missions similaires au sein d'un même territoire. Les ADL s'occupent par exemple de do-

AIDER LES MÉNAGES À PAYER LEURS FACTURES D'ÉNERGIE : DES CPAS SONT DÉJÀ À SEC !

Alors que les Belges font face à une forte hausse du coût de l'énergie, certains CPAS dénoncent une réduction de 45 % des moyens qui leur sont attribués. Le député Hugues Bayet (PS) s'en offusque.



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

Hugues Bayet trouve la situation difficilement compréhensible. « Le financement structurel du Fonds ne diminue pas de 45 %, mais de 7 % environ et les accises sur le gaz naturel ont été relevées depuis le 1^{er} août », lance le député fédéral socialiste.

DOUBLE FONDS

Le Fonds social gaz et électricité permet aux CPAS d'accompagner les personnes qui ne parviennent plus à payer leurs factures d'énergie (Le Fonds social chauffage ou Fonds mazout, apporte, lui, une aide à des ménages qui se chauffent au mazout, au pétrole lampant ou au propane livré en vrac...). Il est alimenté par les recettes de l'accise spéciale sur l'électricité et le gaz naturel. L'enveloppe de base (plus de



Demander une aide au CPAS pour payer sa facture ne sera pas si simple. © Montage SI

cadre de ses contrôles. Un budget total disponible de 76,7 millions, en recul global d'environ 7 % par rapport à 2025. « C'est très loin des baisses de 45 % constatées dans certaines villes », calcule M. Bayet. « Comment expliquer qu'un

tion et expliquer ces écarts ! » Les moyens disponibles s'annoncent déjà insuffisants dans plusieurs villes. « À Charleroi, l'enveloppe fédérale attribuée au CPAS serait passée de plus d'un million d'euros à 590.097 €, soit une baisse de

tend toujours les modalités pour attribuer 15 millions d'aide supplémentaire promis par le gouvernement au printemps. » Une réponse du ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet (MR) au député Bayet le confirme :

remplir une cuve de 1.000 litres de mazout coûte plus de 700 € de plus qu'il y a un an », reprend M. Bayet. « Les demandes d'aide vont augmenter à l'approche de l'hiver et le

74 millions en 2026) est complétée par les ressources non utilisées des CPAS et par les montants récupérés par le SPP Intégration sociale dans le recul limité du budget total se traduise, pour certains CPAS, par une baisse aussi brutale? Le Gouvernement doit rendre publics les critères de réparti-

THOMAS DERMINE : « SUSPENDRE LES AIDES OU LES ACCORDER SUR FONDS PROPRES »

Le député Bayet citait l'exemple de Charleroi. Le bourgmestre carolo, Thomas Dermine (PS), confirme : « L'enveloppe est passée de 1.078.319 € à 590.097 € (- 45 %). Les CPAS n'ont appris leur dotation que le 6 juillet, au lieu de mars ou avril, alors que des dépenses avaient déjà été engagées sur la base de l'année précédente. En 2025, 881 familles avaient été aidées grâce à ce dispositif, contre 461 déjà cette année, chiffres arrêtés en septembre, alors que la plupart des demandes arrivent à l'automne. »

Le bourgmestre explique que le fonds avait bénéficié d'enveloppes complémentaires, en réponse aux différentes crises (covid, crise énergétique).

« Il a commencé à retrouver son niveau d'avant crise en 2025. Le montant de cette année est réduit de 45 % par rapport à 2025. On atteint moins des deux tiers du montant accordé en 2020, avant les crises successives (925.008 €). On n'a toujours pas vu la couleur de l'aide exceptionnelle de 15 millions annoncée par le fédéral en avril. On est donc contraint de suspendre l'octroi de nouvelles aides au titre du Fonds gaz et électricité ou de les accorder sur fonds propres. » ■

D.SW.

45 %. Et tout a déjà été utilisé. »

LES SOUCIS S'ACCUMULENT

Les communes font en fait face à plusieurs problèmes, comme nous l'explique la Fédération des CPAS wallons. Une réduction des moyens depuis deux ans : le Fonds gaz et électricité a été renforcé en 2022 à cause de la crise ukrainienne. Cela a été moins le cas en 2025 et 2026, alors que le conflit n'est pas terminé, qu'il y en a un autre qui a débuté au Moyen-Orient et que les prix restent élevés.

Sans entrer dans tous les détails techniques qui contribuent à grignoter l'argent disponible, d'autres éléments aggravent le tableau. « Le fédéral communique d'ordinaire en mai les montants aux CPAS ; cette année, cela s'est fait en juillet mais les CPAS ont déjà dû aider les gens avant de connaître les montants », explique Alain Vaessen, le directeur général de la Fédération wallonne des CPAS. « Et on at-

« Nous travaillons aux modalités d'octroi de ce budget et à la répartition entre les deux fonds ».

RÉPONDRE « À L'AVEUGLE »

« La nouvelle crise énergétique a commencé bien avant la notification aux CPAS et les enveloppes avaient déjà été en partie consommées pour répondre aux besoins des ménages », reprend le député PS. Cela met les CPAS sous pression, embraie Alain Vaessen. Avec d'éventuelles réticences à laisser les robinets ouverts vu que les caisses sont vides... Et avec cette crainte en filigrane : des modalités pour distribuer ces 15 millions supplémentaires qui se font attendre alors que l'État cherche beaucoup d'argent pour son budget.

Cet argent sera-t-il finalement disponible pour les CPAS ? « Il faudrait un renforcement structurel du Fonds, surtout avec la multiplication des crises. »

« Tout cela au moment où



”

« Les demandes d'aide vont augmenter à l'approche de l'hiver. Le Gouvernement aurait dû prévoir une alimentation suffisante et rapide des fonds qui permettent d'aider les ménages en difficulté »

Hugues Bayet
DÉPUTÉ PS

Gouvernement ne peut pas l'ignorer. Il aurait dû prévoir une alimentation suffisante et rapide des fonds qui permettent d'aider les ménages en difficulté. » ■

Des flexi-jobs pour assurer les garderies : l'idée qui inquiète les parents

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles veut autoriser les flexi-jobs dans l'accueil extrascolaire. Une mesure qui pose une série de questions aux parents et à la Ligue des familles.



LAURENCE
PIRET

Journaliste

A l'origine, l'intention de la ministre de l'Enfance Valérie Lescrenier est louable : éviter qu'une absence dans une équipe ne mette en difficulté les enfants, les accueillants et les parents. Vendredi dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc approuvé le principe d'un recours « encadré » aux flexi-jobs dans l'Accueil Temps Libre (ATL), avec une attention particulière pour l'accueil extrascolaire.

Il s'agit de disposer d'une solution supplémentaire lorsqu'un remplacement ponctuel ne peut pas être assuré par les voies habituelles.

Mais l'annonce a rapidement suscité des inquiétudes chez plusieurs parents, qui nous ont interpellés via notre bouton Alerte-nous. Car si le recours aux flexi-jobs est déjà bien installé dans des secteurs comme l'Horeca ou le commerce, la question se pose différemment lorsqu'il s'agit d'encadrer des mineurs, parfois très jeunes, avant et après l'école.

Qui pourra être engagé pour s'occuper de nos enfants ? Faudra-t-il une expérience avec les enfants ? Une forma-

tion particulière ? Quels profils pourront être sélectionnés ? Et surtout, quels contrôles seront effectués avant l'engagement ? Les parents s'interrogent notamment sur la vérification des antécédents judiciaires ou la nécessité de fournir un extrait de casier judiciaire, l'ancien « certificat de bonne vie et

que les règles précises du futur dispositif ne sont pas encore toutes connues. À Paris, le périscolaire est justement au cœur d'un scandale après une multiplication de signalements et de plaintes pour des violences, notamment sexuelles, visant des animateurs.

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE EXIGÉ

Du côté du cabinet Lescrenier, on assure toutefois que le recours aux flexi-jobs ne permettra pas de contourner les règles existantes. Les personnes engagées devront notamment fournir un extrait de casier judiciaire modèle 596.2, vérifiant l'absence d'interdiction de contact avec des mineurs. Les diplômes et attestations requis seront contrôlés par l'opérateur qui recrute, tandis que l'ONE pourra effectuer ses contrôles habituels. Le gouvernement prévoit par ailleurs une évaluation de la mesure dans les dix mois suivant sa mise en œuvre. Mais cela ne règle pas toutes les interrogations des parents. Les modalités de formation des flexi-jobistes doivent encore être précisées et aucun plafond

”

« Les enfants ont besoin, de manière générale, de pouvoir avoir un référent qu'ils connaissent bien »

Madeleine Guyot

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA LIGUE
DES FAMILLES

mœurs ».

« Sachant que ma fille de 3 ans met encore des langes et est changée par la dame qui s'occupe de la garderie, il faut quand même savoir qui s'occupera d'elle. En tant que parent, on veut pouvoir confier cette tâche en toute confiance et en sécurité. On ne peut pas laisser faire ça à n'importe qui », témoigne une maman qui nous a contactés.

Ces questions prennent une résonance particulière alors

n'est aujourd'hui fixé concernant la durée des prestations, leur nombre ou la proportion qu'ils pourront représenter au sein d'une équipe.

Pour la Ligue des familles, le sujet dépasse d'ailleurs la seule question des contrôles. Sa directrice générale Madeleine Guyot pointe la stabilité des équipes. « Les enfants ont besoin, de manière générale, de pouvoir avoir un référent qu'ils connaissent bien », estime-t-elle.

Même avec des personnes correctement sélectionnées, le recours à des travailleurs ponctuels pourrait entraîner davantage de rotation. « On va se retrouver avec des référents éducatifs qui risquent d'être fort variables », craint-elle. Or, rappelle-t-elle, les enfants ont besoin de retrouver des visages connus et de développer des liens avec les adultes qui les encadrent.

La Ligue des familles insiste aussi sur le fait que l'accueil extrascolaire ne peut pas être réduit à une simple garderie. « Quand on parle de qualité de l'accueil, il faut quand même avoir des profils adéquats pour pouvoir vraiment encadrer les enfants »,

souligne Madeleine Guyot. ■



BUTEUR FACE À MORLANWELZ, VINCENT FERAIN A GUIDÉ NEUFVILLES B À LA VICTOIRE

La course au maintien est d'ores et déjà lancée pour les équipes de bas de classement. Neufvilles B a fait une bonne opération ce dimanche en battant Morlanwelz, une partie dans laquelle Vincent Ferain a été décisif.

THÉO LUX

C'était une rencontre à six points que disputait Neufvilles B ce dimanche, lors de la réception de Morlanwelz. Les Neufvillois se sont imposés largement sur le score de 5-2. Trois points pris qui constituent déjà un petit pas vers le maintien. Il fallait être à l'heure pour le coup d'envoi puisque Neufvilles B a très vite ouvert le score après seulement deux petites minutes de jeu, par l'intermédiaire de Yanis Abes. Les hommes de Christopher Becker n'en sont pas restés là en première mi-temps, car ils ont inscrit le 2-0 à la 20e minute de jeu.

FERAIN DÉCISIF

La deuxième période de jeu a débuté tout comme la première. Morlanwelz réduisait la marque à 2-1 dès la 46e minute de jeu. Le but a été inscrit par Allan Zagari, tout juste monté au jeu. Par la suite,



Vincent Ferain (à gauche) a contribué au succès des siens. © C.F.

Morlanwelz poussait pour égaliser, mais cela impliquait de se découvrir en défense, et ça, Neufvilles B l'a bien compris. Plusieurs contre-attaques ont fait beaucoup de mal aux Morlanwelziens qui encaissaient

trois nouveaux buts dans cette seconde mi-temps. Le score final de 5-2 est donc assez sévère au vu de la prestation de Morlanwelz. « On était vraiment bien en place en première mi-temps, ce match

nous fait du bien car nous avons tendance à mal entamer nos rencontres, mais ce ne fut pas le cas ce dimanche. Ensuite, on les a mis en difficultés en jouant bien en bloc et en profitant des espaces en

contre. On est un peu retombé dans nos travers en début de deuxième mi-temps, mais quand on a inscrit le 3-1, j'ai senti que Morlanwelz avait un peu baissé les bras », confie Vincent Ferain, buteur sur le 3-1.

« UNE ÉQUIPE DIFFICILE À LIRE »

Prochain match pour Neufvilles B, un déplacement chez la lanterne rouge du championnat, Saint-Symphorien B. « Ce sera un match difficile, c'est une équipe assez jeune. Il me semble que l'année passée on avait arraché le nul 1-1 à la dernière seconde, donc, il faudra se méfier. De plus, leur terrain est assez compliqué. C'est une équipe difficile à lire car elle peut montrer deux visages assez différents au sein d'un même match. Le plus important c'est de nous concentrer sur nous et nous verrons bien ce qu'il se passera », conclut le défenseur neufvillois. ■

LE SOIR

Un enseignant sur sept n'est pas pleinement qualifié

En Fédération Wallonie-Bruxelles, de plus en plus d'enseignants exercent sans avoir toutes les qualifications requises, constate l'OCDE. Un phénomène qui reflète la difficulté croissante à recruter et retenir des profils formés.

L'OCDE publie sa bible statistique annuelle sur l'enseignement. Elle pointe la pénurie dans le secteur, laquelle conduit à engager des enseignants pas toujours pleinement qualifiés pour le job exercé.

C'est une compilation de chiffres dont l'intérêt réside dans la comparaison avec d'autres pays et, surtout, d'autres systèmes éducatifs. Après sa célèbre enquête Pisa publiée il y a trois semaines, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) vient de dévoiler son *Regards sur l'éducation 2026*. Avec, en musique de fond, la pénurie d'enseignants.

« Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, il devient de plus en plus difficile d'attirer, de former et de retenir des enseignants hautement qualifiés », note Mathias Cormann, secrétaire général de l'OCDE. « Une rémunération compétitive et une charge de travail raisonnable peuvent aider à atténuer la pénurie en rendant la profession plus attractive, mais cela ne suffira pas. L'autonomie professionnelle, un encadrement bienveillant, des relations de travail positives, l'évolution de carrière et la valorisation de leur métier par la société sont autant de facteurs qui influencent la satisfaction professionnelle des enseignants. » Plus préoccupant, en moyenne dans les pays sondés, « bien que 85 % d'entre eux se déclarent satisfaits de leur travail, seuls 22 % estiment que le métier est valorisé par la société ».

ERIC BURGRAFF

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, il devient de plus en plus difficile d'attirer, de former et de retenir des enseignants hautement qualifiés », annonce Mathias Cormann, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques dans sa dernière publication *Regards sur l'éducation*.

La Belgique ne fait évidemment pas exception à la règle, principalement dans la partie francophone du pays. L'OCDE en veut pour preuve le nombre d'enseignants qui exercent sans – encore – détenir les titres exi-

gés par la réglementation, qu'ils soient académiques ou pédagogiques. En Flandre, dans le primaire et le secondaire, un enseignant sur quatorze n'est pas pleinement qualifié, alors qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est un enseignant sur sept qui est dans la même situation. Une tendance nettement en hausse ces dernières années.

C'est régulièrement le cas pour les enseignants dits « de seconde carrière », lesquels représentent près de 8,4 % de la profession dans le secondaire inférieur à l'échelle de l'OCDE et 8,6 % au niveau belge francophone.

Ce n'est pourtant pas le salaire qui semble poser souci. Alors qu'en

moyenne OCDE, seuls 39 % des enseignants du premier cycle du secondaire se disent satisfaits de leurs revenus, en Belgique francophone, au même niveau, ils sont deux tiers à se dire satisfaits de leur fiche de paie. Dans le même temps, trois sur quatre assurent être satisfaits de leurs conditions générales de travail (hors rémunération).

Précision utile : cette enquête a été réalisée avant le passage de 20 à 22 périodes face classe dans le secondaire supérieur, avant les mouvements sociaux qui secouent le secteur depuis le printemps dernier et bien avant... la polémique du week-end dernier sur la correction fictive des barèmes. P. 9

Des disparités entre les Régions

En moyenne, 9,1 % des professeurs de l'OCDE ne sont pas « pleinement qualifiés » pour exercer leur métier, explique l'organisation. Ce qui signifie « qu'ils ne remplissent pas encore toutes les conditions requises par la réglementation nationale pour être reconnus : soit ils possèdent les qualifications académiques requises mais ne disposent pas de la certification obligatoire ou de la formation pédagogique nécessaire, soit ils ont suivi la formation pédagogique requise mais ne possèdent pas les

Part d'enseignants non pleinement qualifiés dans l'enseignement primaire et secondaire

■ 2025 ■ 2018

Communauté française



Moyenne de l'OCDE



Communauté flamande



Source : OCDE

qualifications académiques exigées, soit ils ne remplissent aucune de ces deux conditions ». C'est clairement régulièrement le cas pour les enseignants dits « de seconde carrière » (qui représentent près de 8,4 % de la profession dans le secondaire inférieur à l'échelle de l'OCDE et 8,6 % au niveau belge francophone).

Qu'en est-il exactement de la pénurie en Belgique ? *Regards sur l'éducation 2026* confirme ce que l'on ressent sur le terrain : les écoles belges – et principalement francophones – n'échappent pas à la pénurie. Les deux communautés ne sont cependant pas égales face au phénomène : en Flandre, 7,1 % de l'ensemble des enseignants du primaire et du secondaire ne sont pas pleinement qualifiés, alors qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, la proportion est au moins deux fois plus élevée (15 %). Parmi les pays qui nous entourent seule l'Alle-

magne fait « pire » avec 18,1 % d'enseignants dans la même situation. De plus, cette tendance cache mal une forte hausse entre 2018 et 2025 : on est passé de 10 à 15 % de la profession en carence de qualification.

La pénurie se confirme avec l'indicateur « sorties du métier », qui agrège les départs à la retraite, les démissions et les changements d'affectation. En 2024-2025, parmi la trentaine de pays étudiés, 6,4 % des enseignants de primaire et de secondaire avaient quitté leur fonction contre 7,8 % en Communauté flamande et... 11,6 % en Communauté française.

Satisfaits

de leur salaire

Ce n'est pourtant pas le salaire qui semble poser souci. Alors qu'à l'échelle de l'OCDE, seuls 39 % des enseignants du premier cycle du secondaire se disent satisfaits de leur salaire, en Belgique, les proportions sont beaucoup plus élevées : 66,1 % des professeurs francophones et 71,2 % de leurs collègues néerlandophones assurent être satisfaits de ce qu'ils gagnent à la fin du mois. En Communauté française égale-

ment, plus de trois quarts des professeurs sont contents de leurs conditions de travail (hors rémunération), alors qu'ils ne sont que 66 % en moyenne

OCDE. Tout cela alors qu'à niveau de diplôme égal, les enseignants francophones du fondamental et du secondaire inférieur gagnent respectivement 18 % et 14 % de moins que dans le privé. Dit autrement, ce n'est probablement pas le niveau salarial qui contribue à expliquer le désamour d'une partie de la jeunesse pour cette profession.

On pourrait d'ailleurs en dire autant des moyens réservés à l'enseignement, tous niveaux confondus, par les pouvoirs publics : au niveau belge, ils représentent 5,5 % du PIB (de la richesse produite) contre 4,2 % dans l'OCDE, ce qui place le pays dans le top 3 des systèmes éducatifs étudiés (l'OCDE ne ventile toutefois pas ces dépenses entre les différentes communautés du pays).

Précisons que cette enquête a été réalisée avant le passage de 20 à 22 périodes face classe dans le secondaire supérieur et les mouvements sociaux qui secouent le secteur depuis le printemps dernier...



L'autonomie professionnelle, un encadrement bienveillant... influencent la satisfaction professionnelle des enseignants

Mathias Cormann
Secrétaire général de l'OCDE



Fiches de paie des enseignants : la majorité refuse une commission en urgence

Le dossier sur les fiches de paie des enseignants devra attendre quelques jours avant de revenir au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Le PS, soutenu par Ecolo et le PTB, réclamait la tenue d'une commission en urgence pour faire toute la lumière sur le barème technique utilisé pour appliquer l'indexation plafonnée au-delà de 4.000 euros brut. Mais la majorité MR-Engagés a refusé d'accélérer le calendrier. Si les deux partis considèrent le sujet comme important, ils ont estimé que le dossier pouvait attendre la commission Education prévue lundi prochain. Pour rappel, les enseignants ont découvert sur leur fiche salariale de septembre un barème différent et inférieur à celui des mois précédents. En cause :

un mécanisme utilisé par l'administration de l'enseignement pour limiter l'indexation salariale de 2 % aux 4.000 premiers euros brut, une décision voulue par le gouvernement fédéral. Contrairement à d'autres administrations, les enseignants n'avaient pas été informés en amont de la méthode de calcul. Contrairement à d'autres administrations, les enseignants n'avaient pas été informés en amont du procédé. Les explications de l'administration, envoyées à chaque enseignant ce lundi, n'ont pas suffi à clore le débat. Si elle assure que les barèmes officiels, les pensions et l'ancienneté pécuniaire ne sont pas affectés par le mécanisme utilisé, des interrogations demeurent sur la portée juridique et les effets futurs du dispositif. C.H.N

La hausse des prix de l'énergie nourrit une poussée inflationniste qui devrait voir le rythme de hausse des prix à la consommation dépasser les 5 % en fin d'année. Les salariés, eux, découvrent l'indexation plafonnée.

DOMINIQUE BERNIS

Le rythme de hausse des prix à la consommation a bondi en septembre, à 4,69 % – contre 3,97 % en août et 3,56 % en juillet –, a annoncé ce mardi Statbel. Ce n'est pas une surprise : au deuxième chiffre derrière la virgule près, c'est ce que pronostiquait, au début du mois, le Bureau fédéral du Plan (4,7 %). Ce n'est pas non plus le sommet de la poussée inflationniste actuelle – causée, pour l'essentiel, par la hausse des prix de l'énergie. Selon le Plan, le rythme de hausse des prix à la consommation s'accélérait encore au cours des quatre prochains mois, pour atteindre 5,24 % en janvier, avant d'entamer une décrue progressive, qui le ramènerait vers les 2 % en fin d'année prochaine.

Selon le Plan, le rythme de hausse des prix à la consommation s'accélérait encore au cours des quatre prochains mois, pour atteindre 5,24 % en janvier

En Belgique, les travailleurs et allocataires sociaux sont (partiellement) protégés de cette érosion de leur pouvoir d'achat par l'indexation automatique. L'indexation automatique n'est, cependant, pas basée sur l'indice des prix à la consommation, mais sur l'indice santé, qui exclut les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants (à l'exception du LPG). L'inflation mesurée sur la base de l'indice santé, connaît également une nette accélération, ayant atteint 4 % au

La poussée Inflationniste actuelle est causée, pour l'essentiel, par la hausse des prix de l'énergie. © ABACA

cours du mois qui s'achève – contre 3,44 % en août et 3,22 % en juillet. Et, selon le Bureau du Plan, elle devrait plafonner à 4,72 % en janvier prochain, avant, elle aussi, de décroître. Mais elle restera inférieure de quelques dixièmes de point de pourcentage au rythme de hausse des prix mesuré sur l'ensemble du panier du consommateur.

Surtout : le gouvernement fédéral a décidé de plafonner l'indexation automatique pour les salaires bruts supérieurs à 4.000 euros (et les pensions su-

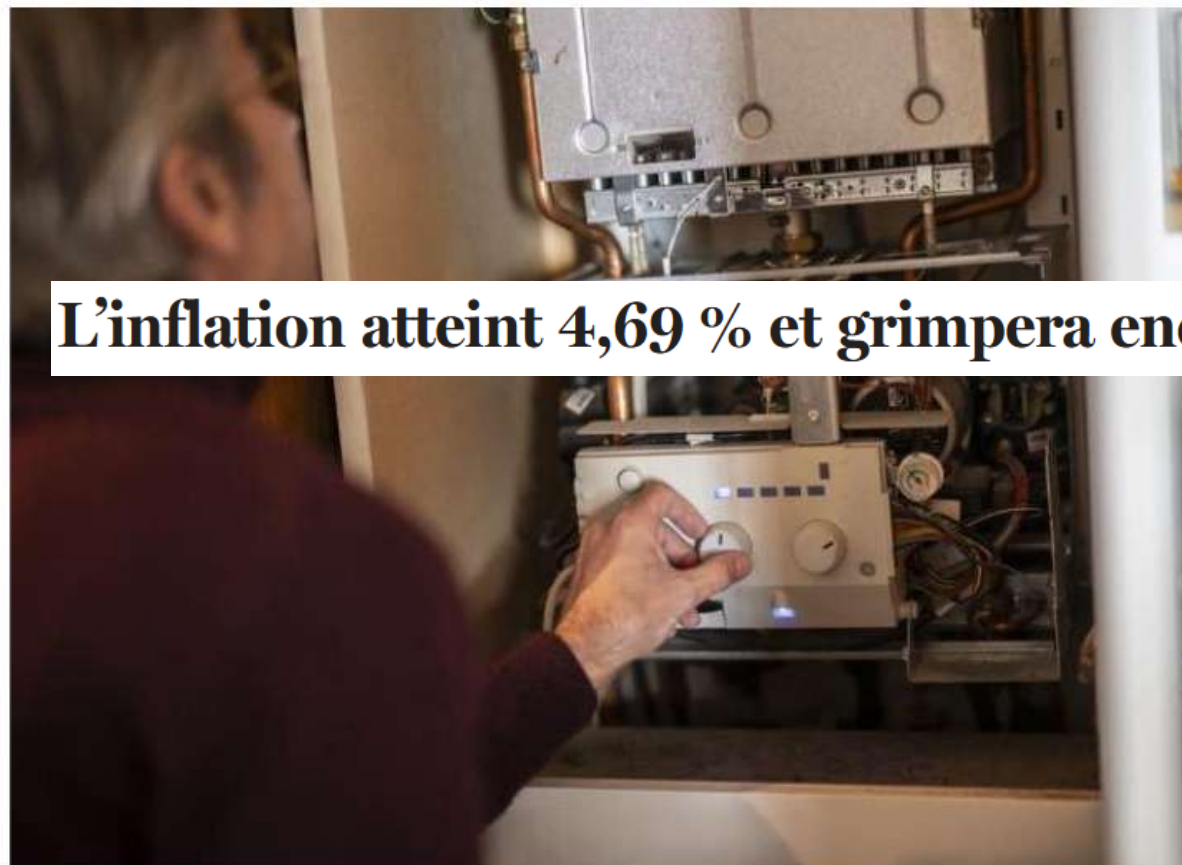
périeures à 2.000 euros) à deux reprises au cours de la présente législature : une première fois à partir du 1^{er} juin de cette année ; et une seconde, à partir du 1^{er} janvier 2028 – étant entendu que cette limitation s'applique au-delà du seuil de 4.000 euros et, à chaque fois, jusqu'à ce que l'indexation cumulée atteigne 2 %.

Indexation « en centimes »

Compte tenu de la multitude de modalités d'indexation, certains secteurs ont déjà subi cette indexation dite « en centimes ». Intégralement, notamment dans le secteur non-marchand et la construction métallique et mécanique ; ou partiellement, par exemple dans la construction, expliquait ce mardi le secrétariat social Acerta dans un communiqué.

Les fonctionnaires (et les allocataires sociaux), qui ont été indexés de 2 % en septembre, ont également vu s'appliquer intégralement la première indexation en centimes, dont la mise en œuvre a suscité pas mal d'interrogations chez les enseignants en Communauté française. Et leurs deux prochaines indexations, attendues par le Plan en décembre prochain, puis en juillet 2027, ne sont pas plafonnées.

Mais d'autres attendent encore de découvrir l'indexation en centimes. Notamment les plus de 600.000 employés du secteur privé, rattachés à la commission paritaire 200, qui verront leurs salaires indexés au 1^{er} janvier de 4,32 %, selon Acerta. Parmi eux, celles et ceux gagnant plus de 4.000 euros bruts se verront appliquer l'indexation en centimes (à concurrence de 2 %).



L'inflation atteint 4,69 % et grimpera encore



HUMEUR

STÉPHANE VANDE VELDE

Quand la fusion de Jurbise et Lens oppose les sœurs Galant



© D.J.R. ET MELISSA ROSCA

Dans la famille Galant, vous avez Jacqueline. Fonceuse, ministre, populaire. Gardienne de Jurbise. Elle y est la bourgmestre empêchée. Et puis, vous avez Isabelle. Plus prudente, moins exposée, mais bourgmestre aussi. A Lens, juste à côté. Air du temps et nécessité faisant loi, Jacqueline voudrait fusionner sa commune de 11.000 habitants avec une voisine. Sur tout pas avec Mons, l'honnie socialiste. Alors, elle a pensé à sa sœur. Mais Isabelle ne veut pas. De peur de voir sa petite commune de 4.000 habitants absorbée par Jurbise. Tant qu'on ne lui force pas la main, elle ne voit pas pourquoi elle fusionnerait. « Il faut

pouvoir vendre cela aux habitants, y trouver des avantages et moi, je n'en vois pas », clame Isabelle. Ce sujet l'irrite. « Tout le monde m'en parle », avoue-t-elle depuis que sa sœur, la ministre, a décidé d'envoyer à Lens un courrier, au nom du conseil communal de Jurbise, pour proposer la mise sur pied d'un groupe de travail afin d'étudier la possibilité d'une fusion. « Je ne force la main de personne. Si on voit que ce n'est pas faisable, tant pis. Mais j'espère qu'on ne le regrettera pas », se défend Jacqueline.

Pour motiver son refus, Isabelle avance certains arguments. En termes de déchets, les deux communes ne dépendent pas de la même intercommunale. Lens est tournée davantage vers Ath et Soignies, et se verrait davantage avec Chièvres et Brugelette plutôt que Jurbise, tournée vers Mons. Mais Jacqueline ne veut pas entendre parler de Mons, l'honnie socialiste. Elle veut donc convaincre sa sœur. « Tôt ou tard, les fusions seront imposées. Je préfère choisir mon partenaire que subir. Les socialistes ont une stratégie, ils veulent que les grandes villes absorbent les petites communes voisines, souvent libérales et bien gérées. Même si nos deux communes ne connaissent pas de problèmes d'argent, on doit pouvoir rationaliser les coûts. Car, à un moment donné, toute une série de services deviendront impayables pour des entités comme les nôtres. » Mais Isabelle renâcle. Elle préfère avancer la fusion de sa commune et de son CPAS, celle des zones de police, des fabriques d'église avant de se précipiter à fusionner avec une autre. D'autant plus que cela signera la fin de sa vie politique. Si deux sœurs peuvent se trouver sur une même liste, elles ne peuvent en effet pas siéger dans le même conseil communal. Or, la populaire, c'est Jacqueline. Et Isabelle le sait.

La Libre BELGIQUE

■ Les syndicats ont proposé des pistes alternatives au gouvernement wallon pour trouver de l'argent.

“Si le gouvernement continue à faire souffrir la population, nous durcirons nos actions”

“Nous ne sommes pas contre les aides aux entreprises mais elles doivent démontrer leur efficacité.”

“La population souffre dans sa très large majorité de la situation actuelle. Le gouvernement wallon ne peut pas leur remettre une couche supplémentaire sur le dos.”

En Wallonie, le conclave budgétaire du gouvernement MR-Les Engagés se poursuit jusqu'à la semaine prochaine. Une bonne occasion pour la FGTB et la CSC wallonnes de prévenir, en front commun, le gouvernement. “Ce gouvernement doit privilégier des mesures qui soulagent la population”, estime Jean-François Tamellini, le patron de la FGTB wallonne, aux côtés de son homologue de la CSC, Daniel Cornesse. Ils visent entre autres une décision qui toucherait directement aux montants octroyés via les allocations familiales, mais pas seulement.

Les deux hommes ont décidé de lancer leur message via *La Libre*. Depuis la manifestation du 16 juin 2016, qui a rassemblé à Namur plus de 10 000 personnes, les deux

syndicats restent soudés. “Il y a des politiques qui ont été décidées depuis la mise en place des majorités au fédéral et en Wallonie qui impactent fortement la vie des Wallonnes et des Wallons. La Wallonie subit de plein fouet les mesures décidées au fédéral et ça va continuer. Il y a des dossiers qui ne peuvent pas subir des économies supplémentaires en Wallonie”, explique Daniel Cornesse.

Une Wallonie plus libérale que la Commission ?

Les deux hommes ont déjà pu exposer au ministre-Président wallon, Adrien Dolimont (MR), le 16 juin, ce qu'ils nomment leurs “warnings” ainsi que des pistes alternatives pour trouver des moyens – le gouvernement cherche cette année 900 millions pour soutenir son retour à l'équilibre en 2029. “À l'époque, le ministre-Président avait évoqué à demi-mot les allocations familiales”, in-

vraies politiques d'économie d'énergie”, insiste Cornesse qui considère qu'il faut revenir à un système de primes à la rénovation.

Un bon d'État wallon

La création d'un bon d'État wallon est aussi proposée. “C'est d'ailleurs dans la Déclaration de politique régionale. Le ministre-Président Dolimont l'a d'abord dénigré et puis quand des experts lui disent que c'est une bonne chose, il dit qu'il ne peut pas le faire alors qu'il le peut. La logique, c'est de rémunérer ceux qui souscriraient à ce bon mieux que ce que font les banques avec les comptes épargne. Ça coûte un peu à l'État mais ça coûte moins cher que d'emprunter sur les marchés financiers. Et ça peut forcer les banques à mieux rémunérer l'épargne.”

Ils demandent aussi que les mesures qui frappent la fonction publique wallonne – le non-remplacement de centaines de départs à la retraite d'ici à 2029 – et le secteur non marchand – via la réforme APE – soient stoppées. “S'ils ne le font pas, on a un sérieux problème.”

Précisons enfin, que la CSC et la FGTB estiment que le budget de l'Aviq doit être préservé, que la Wallonie ne doit pas se laisser faire par les futures mesures fédérales. “On attend une vraie vision pour la Wallonie avec des pistes pour alimenter l'économie wallonne”, concluent-ils d'une seule voix.

“De l'argent wallon qui alimente des actionnaires flamands”

Sur ce sujet, quand on signale que le ministre de l'Économie Pierre-Yves Jeholet (MR) considère que la réforme des aides aux entreprises avait déjà été faite, Jean-François Tamellini n'est pas d'accord. “Nous avions dit qu'avec Job plus (une aide à l'embauche destinée aux entreprises mise en place fin juin, NdIR), nous craignons que les boîtes d'interim captent la majorité des montants dégagés et c'est bien le cas, à hauteur de 60 %. Et où sont les sièges sociaux de ces boîtes ? En Flandre. C'est donc l'argent public wallon qui alimente les actionnaires de boîtes flamandes.”

En évoquant les réformes passées, notre interlocuteur pointe aussi la réforme APE – des aides à l'emploi qui ne seront plus octroyées aux pouvoirs locaux – qui, au niveau des zones de police et des zones de secours notamment, touchent “3 685 personnes dont 2 089 femmes”.

Quant aux alternatives pour trouver les moyens nécessaires, outre le fait qu'il faudrait reporter le retour à l'équilibre, les deux syndicats proposent notamment de “mettre en place une gestion plus active de la dette directe et indirecte (celle des parastataux, NdIR). Ils peuvent récupérer 100 millions, Dolimont le sait”, explique Tamellini.

Il leur semble nécessaire aussi de remettre en place une “alliance avec le secteur de la construction en lien avec l'environnement en réfléchissant à des investissements et à des

siste Daniel Cornesse. “Nous lui répétons aujourd'hui qu'il n'y a pas de raison d'être plus libéral que la Commission européenne qui autorise un certain niveau de déficit (3 %). Pourquoi la Wallonie devrait-elle faire mieux ?”, s'interroge Tamellini.

Les deux hommes sont convaincus que le gouvernement ne peut pas faire fi de la mobilisation du mois de juin. “La population souffre dans sa très large majorité de la situation actuelle. Le gouvernement wallon ne peut pas leur remettre une couche supplémentaire sur le dos”, selon le patron de la FGTB wallonne. Et si les ministres n'entendent pas le message ? “Nous devons durcir nos actions, nous n'avons pas le choix. Nous sommes à un point de rupture”, insiste Jean-François Tamellini.

Pour les deux syndicats il s'agit aussi d'éviter de faire mal aux finances wallonnes dans le futur. “La réforme des droits de succession (qui fera baisser les recettes fiscales à partir de 2029, NdIR) doit être totalement revue. La deuxième chose, c'est de revoir la réforme des droits d'enregistrement, nous avons toujours dit qu'il y avait une inégalité monstre dans le système mis en place”, avance Daniel Cornesse, qui veut aussi un screening sur les “aides aux entreprises” : “Nous ne sommes pas contre mais elles doivent démontrer leur efficacité”.

